
SAN JUAN – GAC : Réunion du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international

Mardi 13 mars 2018 – 18h30 à 19h30 AST

ICANN61 | San Juan, Porto Rico

JORGE CANCIO :

... GAC est le seul coprésident qu'il reste apparemment de ce groupe de travail. Vous devez vous rappeler que Mark Carvell a changé ses fonctions. Il était le coprésident en représentation du Royaume-Uni. Et maintenant, nous l'avons perdu. Il n'est plus avec nous. Maria Milagros Castanon a représenté le Pérou. C'était la coprésidente participant à ce groupe de travail. Elle a envoyé ses excuses parce qu'elle n'a pas pu nous accompagner cette fois-ci. Il y a une autre réunion du GAC qui a lieu parallèlement. Et il y a un autre événement parallèle, une réception des titulaires du groupe de la sécurité publique du GAC. Alors l'horaire n'est pas si bon que cela. Et Milagros sera l'ambassadrice du Pérou à Azerbaïdjan. Elle ne pourra donc plus nous accompagner comme coprésidente de ce groupe de travail.

Nous avons une nouvelle configuration et une nouvelle situation pour ce qui est des membres du GAC. Et il y en a qui ont pris différentes options pour participer au groupe de travail des droits de l'homme et du droit international. Il faudra décider dans les prochains mois, d'ici à la réunion d Panama, qu'est-ce

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

qu'on va faire avec la direction de ce groupe de travail. Et bien entendu, aussi, je veux avoir d'autres coprésidents. La coprésidence est toujours à la discrétion du groupe de travail. Alors si vous croyez qu'il est nécessaire de renouveler, je serai disponible pour cette option si vous le souhaitez.

Ceci dit, je crois qu'en premier lieu, nous allons passer à l'ordre du jour. Le premier point est l'introduction. Deuxièmement, Thomas Rickert, le seul coprésident original du CCWG responsabilité, va nous informer sur la situation actuelle du groupe de cette piste de travail et comment on fait la mise en œuvre du FOI, qui sera adopté, ce cadre d'interprétation, quels seront les délais. Et par la suite, Michael et Collin du CCWG, qui appartiennent à la nouvelle direction de la piste de travail, remplacent Niels qui, d'habitude, était présent dans toutes nos réunions sur les droits de l'homme. Je le vois ici. Bonjour Niels !

Nous allons faire deux choses. Nous sommes bien sûr intéressés par le point de vue sur le cadre d'interprétation et comment le travail que vous avez démarré, qui a été présenté au cours de la réunion d'Abu Dhabi, a avancé au cours de cette période, et de quelle manière on peut mettre en œuvre le FOI dans l'environnement de l'ICANN, notamment dans le domaine des PDP. Et bien sûr, l'autre partie du débat concernera le type d'activités qui sont prioritaires à votre avis, et bien entendu, de quelle manière nous pouvons interagir de plus près.

Quant à la question du FOI, l'ALAC nous a envoyé gentiment Yrjö et Alan Greenberg qui nous accompagnent. Ils sont intéressés à en savoir un petit peu plus. Et nous, on veut savoir comment l'ALAC en tant que communauté consultative pense aborder la question de la documentation du FOI.

Je ne sais pas si vous êtes d'accord ? Vous d'accord avec cet ordre du jour ? S'il n'y a pas d'objection formelle et si l'on parvient au consensus, alors on commence.

Nous allons passer la parole à Thomas.

THOMAS RICKERT :

Merci Jorge. En réalité, je suis le coprésident du CCWG qui est resté le plus longtemps. Je crois que je suis là depuis l'étape de la rédaction, depuis la création de la charte. Mais il y a des jeunes qui nous accompagnent. Je souhaite la bienvenue à Tijani aussi. Je veux vous saluer de la part de Jordan Carter qui n'a pas pu nous accompagner aujourd'hui.

Je veux faire une mise à jour pour savoir où nous en sommes en matière de procédure. Si vous avez des questions à propos du FOI, vous pouvez les poser. Il y a aussi la participation à distance. Il y a aussi des membres qui nous accompagnent, des membres qui ont beaucoup de connaissances : Tatiana Tropina, Greg Shatan aussi. Jorge a aussi participé à l'équipe. Il va

pouvoir sans doute donc pouvoir répondre à quelques questions. Voilà.

Où en sommes-nous avec les recommandations ? Comme vous le savez, la piste de travail numéro 2, et bien ces activités appartiennent au CCWG. On a divisé le groupe en sous-équipes et il y en a une qui travaille sur le FOI. Le FOI a été fini et publié pour consultations publiques. Et l'équipe a fait deux lectures dans la plénière du CCWG. Ces lectures ont eu du succès.

Vendredi dernier, au cours de la planification de la réunion ICANN61, le CCWG a fait une lecture du travail restant du sous-groupe. Et maintenant, on est en mesure de pouvoir mettre ensemble tous les rapports en un seul rapport qui sera publié pour consultation publique très prochainement.

Ceux qui pensent qu'ils peuvent faire des commentaires sur la question de fond de cette recommandation, et bien tel que je l'ai mentionné auparavant, toutes les sous-équipes envoyaient leur rapport pour commentaires publics. Alors dans cette étape, on ne va demander que les commentaires par rapport aux possibles incohérences du rapport.

Nous avons fait notre propre évaluation, Bernie et son équipe nous aide, et nous n'avons trouvé aucune incohérence. Voilà donc pourquoi on va le publier pour consultation publique. Dès que cette période sera finie, nous allons passer au rapport final,

aux organisations membres pour leur approbation. Et cela ira au Conseil d'Administration pour approbation. Dès que le Conseil approuvera le document, il sera inclus dans les statuts constitutifs. C'est du ressort du Conseil d'approuver les recommandations ou pas.

Les recommandations doivent avancer avec succès tout au long du processus. Et nous espérons que les organisations membres commencent les procédures d'approbation au cours de la réunion de Panama ou peu après cette réunion. Et dès que tout sera approuvé, même si le Conseil pose des question sur la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2, comme vous devez vous souvenir, dans la piste de travail 1, nous avons eu des recommandations et aussi, le gouvernement des États-Unis nous a donné des recommandations à tenir compte.

Le CCWG responsabilité a un mandat de mettre en œuvre les recommandations mais nous n'avons pas de budget. Alors il y a eu un débat avec le Conseil d'Administration pour discuter la manière dont on abordera la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail numéro 2.

Nous nous sommes réunis vendredi dernier et nous avons suggéré par consensus au Conseil d'établir une équipe de supervision de la mise en œuvre de ces recommandations composée des coprésidents, des rapporteurs et des membres de

l'équipe. Et nous savons qu'il s'agit d'un travail très important, très difficile et que pas toute la mise en œuvre de nos recommandations peut être faite en même temps. Alors nous devons tous être préparés pour la mise en œuvre de nos recommandations. Cela va prendre quelques années parce que comme vous le savez, ceci affecte différents domaines de l'activité de l'ICANN.

Il appartient à l'ICANN de faire le suivi du FOI et aussi, les SO et les AC doivent le faire également. Tout ceci doit être pris en compte dès qu'ils travailleront sur les politiques et procédures.

Maintenant, je vais passer la parole à Bernie et Tijani pour voir s'ils ont quelque chose d'important à dire, quelque chose que je puisse avoir oublié. Je crois que je n'ai pas utilisé tout mon temps et je crois que c'est une bonne nouvelle à cette heure-ci. Je ne sais pas si Tatiana ou Greg a quelque chose à signaler par rapport au FOI. Si oui, allez-y s'il vous plaît.

TATIANA TROPINA : Je voulais demander à Jorge s'il a des questions par rapport au fond du FOI.

JORGE CANCIO : Bien entendu, j'ai quelques questions sur certains principes.

TATIANA TROPINA : Voulez-vous être libre à 19:30 ou vous voulez rester jusqu'à demain matin ?

JORGE CANCIO : Non, pas vraiment. Je passe la parole aux membres du groupe et aux autres collègues qui participent, au cas où ils auraient des questions à poser.

GREG SHATAN : Quelque chose à considérer est ce qui suit. Le document du cadre est divisé en deux parties : le cadre d'interprétation lui-même et puis les considérations. Le cadre d'interprétation lui-même n'est pas quelque chose à mettre en œuvre. C'est plutôt un outil pour garantir que l'interprétation de droits de l'homme de la part de différents groupes à différents moments soit cohérente, la plus cohérente possible. Bien souvent, nous disons dans notre groupe qu'il s'agit du cadre d'interprétation d'un cadre d'une mise en œuvre.

Le document des considérations est un peu plus vaste parce qu'il contient des déclarations. J'étais un peu préoccupé par l'idée de mettre en œuvre le cadre d'interprétation. Peut-être faudrait-il nous consacrer un tout petit peu plus aux considérations.

TATIANA TROPINA : En premier lieu, je voudrais dire, Greg, que je ne suis pas d'accord avec vous du fait de mettre en œuvre le cadre d'interprétation. À vrai dire, il faut mettre en œuvre les statuts.

GREG SHATAN : C'est vrai. Tatiana, on peut le faire compte tenu du cadre d'interprétation. C'est une correction à caractère juridique.

TATIANA TROPINA : Greg, vous avez raison, je me corrige. Je voudrais souligner que je voudrais savoir s'il y a un groupe de mise en œuvre, non seulement pour la coordination au niveau du CCWG, peut-être pourrait-on établir une équipe.

Pour ceux qui n'ont pas vu le cadre et qui ne sont pas au courant de la question, le cadre d'interprétation nous emmène à la mise en œuvre des statuts constitutifs et permet aux différentes SO et AC de mettre en œuvre les statuts, compte tenu de leur processus d'élaboration de politiques, ou bien donner du conseil. Bien entendu, le GAC est libre de le mettre en œuvre comme il voudra, y compris les principes.

Mais je suis curieuse de savoir comment va-t-on coordonner ceci au niveau du CCWG et si on va le faire ou pas. C'est peut-être une

question qu'il faudrait poser à Thomas. C'est ce que je voulais dire à propos du FOI.

JORGE CANCIO : Avant de passer à Thomas et si nous avons une réponse pour cette question, il y a un autre point que vous voulez mentionner avant de répondre à la question ?

GREG SHATAN : L'autre point était subsidiaire en quelque sorte. Les SO et AC ont leur propre processus d'élaboration de politiques pour changer leurs propres procédures. La mise en œuvre du statut, lorsqu'on parle des PDP de la GNSO, et bien ce serait du ressort de la GNSO. Et c'est la même chose pour la ccNSO.

Pour avoir un plan plus général, plus vaste, il va y avoir une idée dominante. Chacun des groupes va décider quelles seront ses démarches à suivre et décider quel est le cadre d'interprétation. L'idée est donc que l'interprétation soit la même pour tout le monde, mais le statut sous-jacent doit être interprété avec la plus grande cohérence possible.

TATIANA TROPINA : J'ai une question pour Jorge. Le GAC va considérer la mise en œuvre du statut ou vous ne faites que commencer le débat ? Ou

vous pensez à commencer le débat ? À quelle étape en êtes-vous ?

JORGE CANCIO : C'est une bonne question. Je crois que nous pouvons nous trouver dans une situation similaire à celle des autres organisations de soutien et comités consultatifs. C'est un des objectifs de la réunion d'ailleurs, que tout le monde se réunisse et que l'on puisse avoir un premier échange d'opinions ou de points de vue. Ce sera un bon point de départ.

TATIANA TROPINA : La ccNSO est présente ici ?

JORGE CANCIO : Non, je ne crois pas. Au moins, il y a certains acteurs qui sont présents ici. Pas tous, mais on pourrait tenir compte de ceci pour la réunion de Panama, c'est-à-dire une réunion de toutes les SO et AC pour voir comment on va s'occuper de la mise en œuvre. Je ne sais pas, peut-être Thomas veut faire un commentaire à cet égard ? Très bien.

THOMAS RICKERT : Pouvez-vous répéter la question s'il vous plaît ?

JORGE CANCIO :

Il y a une question de Niels en ligne : « Les membres du GAC seraient-ils intéressés à développer une approche coordonnée intercommunautaire pour la mise en œuvre du statut ou ils auraient leur propre approche ? »

C'est une bonne question. Comme Greg l'a mentionné, le FOI et les considérations suivant le principe de subsidiarité veut dire que toutes les SO et AC décident de la manière d'appliquer le FOI, la manière de tenir compte de ces considérations. Et je crois que nous en avons discuté au cours de la plénière du GAC. On ne l'a pas débattu dans ce groupe, on le fait maintenant. Et c'est le point de départ pour savoir où nous en sommes avec le FOI, qu'est-ce que Thomas a à nous dire. Et je crois qu'il est intéressant de savoir quelle a été l'évolution de la pensée au CCWG dans ce sens. Ils ont déjà commencé leur travail pour voir comment ils travaillent au niveau des PDP.

Je crois qu'ils étaient centrés dans les PDP de la GNSO. Je ne sais pas si ce serait utile pour vous, utile et opportun d'entamer ce débat ? Ou peut-être vous voulez faire un autre commentaire ?

TATIANA TROPINA :

Jorge, quand je pense à la coordination et à la question que vous nous avez posée, j'ai deux idées qui me viennent à l'esprit. D'une part, je crois que la coordination est nécessaire et je crois

que ceci doit venir du CCWG responsabilité. Mais d'autre part, je crois qu'il doit y avoir une approche de coordination légère parce que la coordination impliquera des retards considérables. Je crois qu'il y aura un énorme débat au sein de la GNSO pour voir comment on va insérer ceci dans les PDP.

J'ai deux points de vue sur cette approche.

JORGE CANCIO : Tijani veut prendre la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Jorge, vous avez parlé de la coordination de la discussion de la mise en œuvre pour Panama. Je crois que nous devons attendre l'adoption finale du rapport. Le rapport n'est pas encore fini. Nous allons le soumettre aux commentaires publics. Cela va être présenté aux organisations membres. Donc je vous dirais de ne pas perdre de temps sur la mise en œuvre parce que le rapport n'est pas encore adopté.

JORGE CANCIO : C'est un bon commentaire. Je crois qu'on ne peut pas prévoir de grands changements au cadre d'interprétation. D'après ce que je comprends, le Conseil d'Administration et les organisations membres, en général, ont une position positive sur les deux

parties du document. Mais il est vrai que les discussions à un niveau plus formel, s'il y en a, c'est quelque chose pour que nos équipes de directions en décide pour voir ce qui va se passer après.

Je crois qu'il est intéressant de commencer à échanger des points de vue. C'est un bon objectif et c'est une bonne idée pour cette réunion.

Je crois que Greg veut dire quelque chose.

GREG SHATAN :

Si on considère le cadre d'interprétation et les considérations, la section répondant aux considérations, aux politiques et au cadre, si l'ICANN doit les développer ou les améliorer pour le respect des droits de l'homme... Le résultat du groupe a été que chaque fois qu'il faut prendre les valeurs principales en considération, cela dépend de chaque comité consultatif ou chaque organisation de soutien. C'est à l'ICANN en tant qu'organisation de tenir compte de ces valeurs centrales.

Mais quant à la mise en œuvre des statuts, c'est ici que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec les SO et les AC. Je suis d'accord en ce sens qu'il ne faut pas diviser tout cela. Il faut qu'il y ait une liaison et une coordination qui fasse sens, mais rien qui n'aille dans le sens du haut vers le bas mais quelque chose qui

puisse avoir une approche commune, par opposition à une interprétation commune.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Je dirais aussi en réponse au commentaire de Tijani que lorsque nous considérons la manière dont l'ICANN s'est occupé de cela, ils commencent à voir comment mettre en œuvre tout cela et comment et à quelle place, avant le mois de juin.

JORGE CANCIO : Je ne pense pas que nous ayons un marteau dans ce cas particulier, comme pour le GDPR, mais un point de départ. Il s'agirait plutôt de commencer à réfléchir à passer tout cela au CCWP.

GREG SHATAN : Thomas et Tijani, quand prévoyez-vous que le Conseil d'Administration va adopter tout cela pour la piste de travail numéro 2 ?

THOMAS RICKERT : C'est tout à fait ouvert. Je ne sais pas ce qu'il faut dire. Je crois que nous allons en parler demain avec le Conseil d'Administration et que nous aurons davantage d'informations

sur les mécanismes que le Conseil d'Administration veut mettre en œuvre pour cela. Je pense que ce sera demain.

J'avais suggéré, moi, pendant la réunion des coprésidents, que le Conseil d'Administration révise le rapport final en parallèle avec les organisations membres. Une fois que ces organisations auront approuvé ce rapport, le Conseil l'approuvera. Je crois que le Conseil ne s'occupera de cela que lorsque les organisations membres auront donné leur bénédiction à cela. Et je ne serais pas étonné de voir le Conseil d'Administration lier son approbation à l'idée de voir comment va être effectué la mise en œuvre. Je crois que nous allons en parler pendant deux mois après la réunion de Panama.

JORGE CANCIO :

Je crois que l'information est disponible pour nous.

Collin et Michael, quelle est l'évolution de votre travail ?

MICHAEL KARANICOLAS :

Nous vivons dans le passé apparemment. Je m'appelle Michael Karanicolas. Merci de nous avoir invité. Nous sommes très heureux d'être ici et de participer parce que Collin et moi, nous représentons des nouveaux visages pour le CCWP, l'équipe de travail intercommunautaire. Et nous sommes très heureux de

pouvoir établir des rapports et d'approfondir cette collaboration. Donc merci encore une fois de nous avoir invités.

Prochaine diapositive. Nous en sommes à la dixième réunion de l'ICANN pour le CCWP pour l'équipe de travail intercommunautaire. Nous travaillons depuis 2014 pour créer un groupe de travail sur les droits de l'homme. Cette diapositive est très claire et très facile à comprendre. Comme vous pourrez le voir, la manière de l'exprimer concerne une vision générale des droits de l'homme qui pourrait être présentée, qui pourrait être abordée.

Excusez-moi, je ne sais pas trop comment m'y prendre avec cela.

Au fur et à mesure que ce lien avant dans l'ICANN, on voit avancer aussi les documents de recherche publiés par le CCWP et le secteur de la responsabilité de l'ICANN qui participe aussi. Il y a aussi les principes des Nations unies sur les droits de l'homme. Nous parlons de la manière dont les différentes organisations de soutien et comité consultatif prendront cela. Et il y aura une certaine importance accordée aux principes sous-jacents des Nations unies sur les droits de l'homme, et en particulier dans le rôle concernant la modalité de développement du cadre d'interprétation et des statuts. Je voudrais accorder un certain temps au traitement de ce thème.

Je pense que ces principes vous sont familiers pour bon nombre d'entre vous. Je pense qu'il faut approfondir, quand même.

Le centre des principes guides des Nations unies consiste à protéger les droits de l'homme dans le droit international, ainsi que la protection des droits des entreprises. Il faut tenir compte de la diligence due.

Le deuxième point est beaucoup plus pertinent pour les opérations de l'ICANN, dont deux composantes. Le premier, essayer de contribuer à l'impact des droits de l'homme par rapport à leurs activités et en tenir compte lorsque cette question se produira. Il en va de même pour les droits de l'homme concernant des produits et des services liés aux rapports commerciaux.

Ce même mécanisme se rapporte à la diligence due et à l'appliquer au processus de politiques par l'évaluation de l'impact des droits de l'homme, tenant compte des droits nécessitant une consultation minimale dans les deux groupes. Suivant les principes guides des Nations unies, il faut réaliser cela avant de nouvelles activités et avant de modifier les opérations ainsi que régulièrement par une révision spécifique.

Ces deux principes nous mènent au troisième principe qui, en plus de la protection et du respect, concerne la disponibilité des ressources. Les victimes doivent avoir accès aux ressources.

Nous pouvons parler de la manière dont le cadre d'interprétation tient compte de ces principes guides.

En ce qui concerne les droits, il n'y a pas eu de consensus par rapport à l'interprétation des valeurs principales. Mais pour l'interprétation de ces valeurs centrales, il y a certains aspects de principes des Nations unies qui pourraient être considérés comme un guide utile pour l'application des droits des Nations unies et il se peut que d'autres principes ne soient pas appropriés. Il y en a d'autres qui pourraient être appropriés, selon les circonstances.

Voilà donc la portée du document pour vous en donner un détail, particulièrement dans des situations...

GREG SHATAN : Bon, je crois que nous le comprenons.

MICHAEL KARANICOLAS : Ceci n'est pas présenté comme si personne n'y comprenait rien. Cela fait partie du FOI et nous sommes sur le point d'y parvenir.

[commentaire hors micro fait par Tatiana Tropina]

[commentaire hors micro fait par Jorge Cancio]

[commentaire hors micro fait par Tatiana Tropina]

JORGE CANCIO : Nous allons attendre un tout petit peu et après la présentation, nous pourrons faire les commentaires, et nous pourrons ensuite débattre ce thème. Attendons encore qu'ils nous racontent ce qu'ils ont à nous exprimer pendant trois ou quatre minutes et qu'ils finissent leur présentation.

MICHAEL KARANICOLAS : Je crois que cela n'est pas présenté comme une liste déterminée de questions que tout le monde devrait respecter, dont tout le monde devrait tenir compte. La discussion de ces principes consiste à donner une information de contexte pour que l'on ait une idée de la création de cette notion.

[commentaire hors micro de Tatiana Tropina]

COLLIN KURRE : C'est peut-être bon d'explorer tout ceci en vue du FOI même s'il n'y a pas de consensus. Nous pouvons en parler après, mais ce que nous faisons, c'est réviser tout cela parce que c'est quelque chose qui apparaît souvent dans le groupe de travail, si je ne m'abuse.

JORGE CANCIO : Pouvons-nous finir cette présentation ? Ce point sera mentionné après, et Greg en a déjà parlé. Je ne vois pas d'inconvénient à cela.

Elle est très longue, cette présentation ?

MICHAEL KARANICOLAS : Non, on finit.

JORGE CANCIO : Ce qui est important ici, c'est de voir comment vous pensez que le FOI sera appliqué au PDP. Nous pourrions peut-être aller voir cela.

COLLIN KURRE : Bien. Comment est-ce que je fais pour contrôler les diapositives ? Comment est-ce que je fais pour passer les diapositives ? Bon, on va passer à la prochaine.

Nous avons un tout petit peu parlé de ceci. Vous savez ce que sont les sous-groupes. Donc la prochaine.

Nous voulions prendre le cadre d'interprétation comme la base pour, justement, l'interprétation des statuts. Ce serait la base pour la mise en œuvre des valeurs fondamentales. Comme vous

l'avez dit, cela dépend de chaque SO et chaque AC et de l'organisation de l'ICANN de développer leurs propres politiques et leur propre cadre. Même si on n'est pas parvenu à un consensus sur l'UN GP, cela se trouve dans le cadre d'interprétation comme un guide utile. Je mentionne tout simplement ce qui apparaît dans la version finale du cadre d'interprétation.

Le principe principal du UN GP concerne l'évaluation de l'impact parce que c'est un outil important que l'on peut utiliser pour les processus d'élaboration des politiques. Vous pouvez être au courant ou pas du fait que l'organisation de l'ICANN mène à bien ses propres évaluations des impacts des droits de l'homme dans les politiques et dans les procédures. Et je pense que les résultats vont probablement se présenter en même temps que les recommandations pour la piste de travail numéro 2.

Dans la prochaine diapositive maintenant, le groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme de l'ICANN a épuré le nombre de ses membres parce qu'il y avait un processus parallèle d'un sous-groupe sur la piste de travail numéro 2, sur les droits de l'homme. Et il y avait eu une juxtaposition par rapport aux intérêts pour ainsi dire. Ce sera une occasion appropriée pour réviser la charte du groupe de travail, qui a pour but d'établir une cartographie des effets des droits de l'homme dans les politiques de l'ICANN, et qui fournit

un forum pour les débats. Parlons de la coordination et nous parlons d'un essai de mise en œuvre des statuts de droits de l'homme dans toutes les AC et dans toutes les SO.

À mon avis, il est important d'avoir un forum pour partager les meilleures pratiques et pour débattre. Il faut avoir un forum pour éviter le redoublement des efforts et pour que les gens puissent se réunir, les gens en provenance des différentes AC et des différentes SO.

Il se peut qu'il y ait un commentaire.

GREG SHATAN : Quelle est la différence statutaire du groupe intercommunautaire ?

COLLIN KURRE : C'est la GNSO.

GREG SHATAN : Non, c'est l'unité constitutive des parties non-commerciales. C'est un sous-groupe de l'unité de la propriété intellectuelle. Et ce n'est pas le lieu pour que les AC et les SO se réunissent. C'est une structure au sein de l'ICANN.

COLLIN KURRE : Il ne faut pas que ce soit formel.

JORGE CANCIO : Greg, Collin, on n'est pas en train de débattre du CCWP. Pourrions-nous reprendre la parole et continuer? Je crois que c'est assez clair.

[commentaire hors micro de Greg Shatan]

COLLIN URRE : Bon, ce n'est pas grave. Je crois que même de manière informelle, il est important que les AC et les SO se réunissent et qu'elles puissent discuter de la mise en œuvre.

J'en ai parlé à quelques personnes et il n'y a pas une idée claire de la manière dont on pourrait aller de l'avant. Je crois que chaque AC et chaque SO devra analyser les statuts tels que les statuts le disent et il va falloir qu'elles adhèrent à ces valeurs fondamentales. Comment cela va se faire? C'est une bonne question et c'est de cela que la communauté devra discuter. Les différentes AC et les différentes SO s'occupent de cela au fur et à mesure que l'organisation de l'ICANN mets en œuvre les droits de l'homme.

Lors de la 60^{ème} réunion de l'ICANN, nous avons présenté le groupe de travail intercommunautaire qui a présenté à son tour un calendrier initial sur la manière dont l'évaluation de l'impact des droits de l'homme pourrait être incorporée dans les PDP de la GNSO. Pour être honnête, nous avons avancé. Il s'agit d'un projet parallèle. Nous avons fait des progrès intéressants dans le développement de modèles pour évaluer l'impact des droits de l'homme dans les registres. Et grâce à ce travail, nous avons tiré de nombreuses leçons que nous espérons pouvoir appliquer pendant le processus. Ceci soulèvera des défis que nous devons relever tout au long de notre chemin lorsque nous aurons à évaluer l'impact des droits de l'homme dans les différentes AC et SO.

Bien sûr, il y a davantage de détails. Il y a beaucoup d'éléments dont nous avons tenu compte. Si vous vous en souvenez, pour ceux qui ont participé à d'autres réunions, nous nous posons beaucoup de questions par rapport à ceux qui étaient les responsables des obligations et les titulaires de droits. Il s'agit d'une tentative de commencer à quantifier tous ces éléments et de posséder un outil nous permettant de mesurer les différents facteurs.

Nous avons commencé à faire des recherches. Le groupe de travail intercommunautaire est le lieu où les gens peuvent se réunir de manière informelle, ils peuvent avoir des dialogues, ils

peuvent discuter de la manière dont on peut avancer avec ce processus. Rien n'est obligatoire, il n'y a pas un révoquer qu'on va vous mettre sur la tempe pour que vous travailliez. Donc je pense que c'est quelque chose d'utile qui peut contribuer dans le processus.

La prochaine diapositive. Voilà. Ici, dans ce débat, j'aimerais bien écouter dire, tenant compte de ce que Tatiana a dit... Je voudrais savoir s'il y a des considérations du GAC ou de l'ALAC par rapport à la manière dont on pourrait avancer sur la mise en œuvre et au développement des mécanismes pour les statuts et pour savoir si le CCWP peut proposer un espace où des capacités ou des compétences de recherche ou établir une cartographie ou nous aider à évaluer ces processus en cours.

JORGE CANCIO : Je suppose que c'est la fin de la présentation ?

COLLIN KURKE : J'ai une autre diapositive. Voilà. Voilà la dernière diapositive.

JORGE CANCIO : Très bien. Donc demain matin, bon nombre d'entre nous aurons eu une réunion en parallèle, mais merci beaucoup de l'information qui nous est présentée. En tout cas, je crois que ce

serait intéressant que vous partagiez le document préliminaire actuel de votre travail s'il est disponible, que vous le partagiez avec nous pour que nous puissions en discuter dans les semaines à venir.

COLLIN KURRE : Vous parlez du document préliminaire de la GNSO ?

JORGE CANCIO : Oui.

COLLIN KURKE : Bien sûr, nous pouvons le partager. Nous l'avons déjà partagé avec la communauté et il semble bien qu'il s'est passé la même chose. Les gens parlaient plutôt de l'interprétation que de la mise en œuvre. Donc nous avons dû le rédiger de nouveau pour voir comment nous pouvions agir et comment nous pouvions commencer à travailler en collaboration pour parvenir à des solutions. Je ne pense pas que cela puisse fonctionner si une seule personne, une partie prenante veut développer un outil pour le montrer à tout le monde parce que cela n'aura pas le même effet. Il faut que ce soit durable, il faut que ce soit un mécanisme qui puisse être mis en œuvre. Donc je partagerai cela, bien sûr. Si vous voulez faire des commentaires, je peux partager ce document.

JORGE CANCIO : Ce serait intéressant de voir ce document pour en voir l'approche.

La prochaine question, bien sûr, se rapporte plutôt à l'équipe de direction de la GNSO. Mais si quelqu'un dans la salle – et je vous regarde vous très spécialement – si quelqu'un de la GNSO a une idée par rapport à des notions en cours au niveau formel de la GNSO sur la manière dont on peut aborder la mise en œuvre du FOI, est-ce que vous pourriez nous faire un petit commentaire ? Parce qu'après cela, j'aimerais bien céder la parole à l'ALAC, qui a eu la gentillesse de venir nous faire un commentaire sur son idée actuelle. Mais bien sûr, s'il y a des questions sur la présentation qui a été faite, sur la présentation de Michael et de Collin, présentation des autres membres, des autres participants de ce groupe, je vous cède la parole pour que vous posiez les questions. Greg ?

GREG SHATAN : Je voulais répondre à la question concernant le fait d'avoir quelque chose au niveau du conseil de la GNSO. Au-delà de la révision du travail en cours et puisqu'il s'agit d'une organisation membre, je crois que la réponse à cette question est non. Si nous continuons à approfondir cette recherche, la NCSG

travaille sur les droits de l'homme groupe et le sous-groupe de cette unité constitutive fait son propre travail.

JORGE CANCIO : Merci beaucoup Greg. Je crois que ceci nous donne une idée d'où on en est avec les débats au sein de la GNSO.

TATIANA TROPINA : Je dois dire que je ne peux pas parler dans ma propre présentation ici parce que le conseil de la GNSO a des tas de questions à débattre. Le RGPD a différentes étapes et ces documents n'ont pas encore été approuvés. Je crois que ce serait bien de les approuver, que ce serait bien de les traiter à la GNSO. Quelques conseillers sont au courant.

Mais je crois que le travail réel commencera vraiment dès que les recommandations seront approuvées. Quant au débat et à la manière de procéder, et bien probablement, cela va dépendre de la manière dont le CCWG responsabilité décidera d'agir. Il y a une équipe de supervision.

La question principale est liée aux procédures. Mais nous avons différents groupes de parties prenantes, différentes unités constitutives et il faut voir comment va se passer l'interaction.

JORGE CANCIO : D'autres questions ? Au-delà des questions liées à la manière dont la GNSO va attaquer cette question, on fait un travail de recherche qui appartient à ce groupe. À ce niveau, la GNSO n'a pas encore commencé.

Si le commentaire est bref, allez-y. Sinon, je vais passer a parole à Alan Greenberg.

TATIANA TROPINA : Je crois que ce travail peut être utile pour la GNSO parce qu'il faut bien commencer avec quelque chose, et c'est une idée que la GNSO pourrait prendre en compte. Mais il y a différents types d'acteurs et de parties non-contractante. Je crois qu'il faudrait faire un ajustement. Mais merci.

MICHAEL KARANICOLAS : Je dois dire qu'on n'est pas tout à fait en désaccord. Les recherches en cours ne sont pas contraignantes. Alors on n'essaie pas d'imposer des standards ou des normes. C'est optionnel, c'est facultatif. Et lorsque l'on débat la recherche de normes, de standard, nous faisons des recherches pour avoir différentes possibilités et notamment, justement, pour avoir différentes possibilités de progresser. C'est ce que l'on essaie de faire, en définitive. Voilà, c'est la base.

COLLIN KURRE : Quelque chose d'utile pour le CCWP serait, à mon avis, demander des considérations spécifiques à chaque SO et AC et de cette manière, voir par exemple : « Oh, j'ai une question pour l'ALAC. » Dans le FOI, on dit que... pardon, je me suis trompé. Eux, ils ont une politique moins définie. J'ai fait une recherche pour essayer de clarifier la question et voir où on peut insérer les considérations relatives aux droits de l'homme. Mais je ne suis pas très sûr si je comprends bien le processus pour faire les recommandations. Peut-être serait-il utile de donner des précisions à cet égard et peut-être pourrions-nous établir de quelle manière on pourrait mettre en place un mécanisme. C'est ce qui me vient à l'esprit, et on pourrait en parler et voir comment l'ALAC va implémenter les statuts.

JORGE CANCIO : Voilà la raison pour laquelle Alan et Yrjö sont ici avec nous. Nous les remercions de rester si tard et nous leur demandons s'ils ont des commentaires à faire ou s'ils veulent nous parler des travaux en cours pour commencer à réfléchir comment on va mettre en œuvre le FOI à l'ALAC et si vous trouvez que cela est nécessaire.

ALAN GREENBERG : Merci. Je dois dire que je dois partir à 7:30, dans six minutes.

Vous m'avez demandé si on avait des questions. On peut revenir en arrière de deux diapositives s'il vous plaît ?

Je ne veux pas une réponse ici, mais c'est un peu confus pour moi. Les statuts nous disent qu'on n'est pas obligé d'essayer d'imposer nos obligations aux parties contractantes. Et apparemment ici, il y a une évaluation de l'impact des droits de l'homme dans les parties contractantes. Ce n'est qu'une réflexion

À l'ALAC, nous n'avons pas débattu de cette question. Nous sommes en train de travailler sur un rapport préliminaire et il n'y a pas de discussion qui ressemble à une interprétation.

Ce que je peux vous dire, c'est quelle est la direction là où nous allons. Pas le numéro romain huit mais le numéro sept, c'est-à-dire essayer de trouver un équilibre entre les différents acteurs. Dans le cadre la politique de la GNSO, on dit que c'est la responsabilité de la GNSO d'établir ses propres processus. Et cela, pour que tout soit en équilibre. Si nous voyons quelque chose qui ne respecte pas tout cela, en parler et dire : « Nous pensons qu'on a été exclus de ce processus ou que notre voix n'est pas écoutée. » Je crois que le traitement des droits de l'homme serait le même.

Si vous avez une preuve que la GNSO ne fait pas son travail de manière appropriée, alors là, on fera un commentaire et nous

allons contribuer au processus de la même manière que nous le faisons avec tout le reste pour essayer ainsi d'exercer une influence sur les gens. Et si cela ne fonctionne pas, on a des commentaires publics. Et si cela ne fonctionne pas non plus, on a le droit de donner notre avis ou notre conseil au Conseil d'Administration. Mais nous, on n'évalue pas explicitement chacun des documents qui vient de la GNSO et nous ne disons pas s'il y a un équilibre. On évalue ceci au fur et à mesure, on fait des présentations pour voir si tout est approprié ou adéquat ; et la même chose pour les droits de l'homme.

C'est mon avis personnel, mais notre travail est tellement nombreux qu'il n'y pas moyen pour nous de voir tout ce que vous faites. La seule chose que nous pouvons faire, c'est réagir.

Il y a eu une discussion au sein d'un groupe au cours de cette semaine sur ce que le président de la GNSO dénomme une liste de ce que l'on veut faire parce que nous, on travaille sur la liste de la GNSO, l'organisation ICANN, la GNSO, etc., en plus des commentaires publics. On a énormément de choses à analyser et nous ne croyons pas que ceci ait un impact important chez les utilisateurs finaux et en conséquence, on ne le prend pas en considération. Si nous, on le prenait en considération, on l'analyserait plus en détail. Mais ceci ne suit pas un patron spécifique.

JORGE CANCIO : Des commentaires à propos de ce commentaire, notamment des membres du GAC ? Vous êtes intéressés à répondre au commentaire d'ALAN ? S'il n'y a pas de commentaire, Collin va reprendre la parole.

COLLIN KURRE : Voici un exemple d'une société privée qui a ses propres procédures, c'est-à-dire un processus interne. Moi, tout simplement, je dirais que c'est un potentiel pour apprendre dans ce contexte.

Deuxièmement, je vois qu'un grand nombre de ces processus de prise de décision se passe au fur et à mesure et ce n'est pas forcément mal. Mais je me dis, quand je fais quelque chose au fur et à mesure, j'ai une voix interne qui est cohérente avec une idée ou une autre.

Lorsqu'il y a différentes personnes qui entrent et qui sortent, il y a différentes personnes présentes dans différents appels. Quand on fait tout au fur et à mesure et il n'y a pas de mécanisme qualifié, on peut avoir une application spécifique, cohérente d'une norme.

ALAN GREENBERG : Honnêtement, probablement non et c'est triste, mais c'est le même niveau de normes pour évaluer simplement ce que nous pensons qui pourrait avoir un impact chez les utilisateurs finaux. Tout cela est très subjectif parce que les gens ont différents points de vue, différentes opinions et on pourrait parler dans un environnement de politique des nouveaux gTLD, quelle est la partie des nouveaux gTLD qui peut affecter les utilisateurs. Nous, on anticipe le processus mais si on donne un avis au Conseil et on dit que la GNSO est allée dans une direction qui va à l'encontre des utilisateurs, c'est notre mandat à l'ICANN, c'est quelque chose de très subjectif.

Moi, je ne vois pas que nous ayons un mécanisme pour faire autre chose. Souvenez-vous, nous, on est une organisation de bénévoles contrairement aux autres domaines de l'ICANN où les personnes sont payées pour être ici. Nous, on est tous des bénévoles. Normalement, ces personnes ne sont pas employées dans l'industrie du DNS, même pas dans l'industrie de l'internet. Si nous disons que ceci doit être rigoureux de voir tous les documents pour pouvoir ainsi évaluer si nous pensons qu'il faut l'évaluer, et bien alors là, il y a quelque chose de redondant. Il faut que nous soyons très pragmatiques dans notre approche.

JORGE CANCIO :

Alan, je tiens à vous remercier de votre présence, je crois que vous devez partir. Merci de votre participation. Cette conversation met en évidence qu'il faut continuer nos débats, nos discussions. Il y a des questions légitimes bien entendu, aussi bien selon les propos d'Alan que de l'énorme charge de travail.

Comment faisons-nous pour travailler dans le comité consultatif ? Parce qu'au GAC, c'est à peu près la même chose : normalement, on évite les longs processus et à ce moment-là, on évite les procédures longues. Mais comme Collin l'a dit, ces environnements informels seraient bien et ce serait bien aussi de voir comment on peut avoir quelque chose dans le processus qui nous rappelle les valeurs centrales des droits de l'homme dans le cadre d'interprétation.

Nous avons dépassé l'horaire prévu pour cette séance. S'il n'y a pas de commentaires, notamment des membres du groupe de travail, je voudrais clôturer cette séance. Nous allons vous faire parvenir le plan de travail et aussi, la situation des coprésidents au cas où les membres du groupe de travail auraient des commentaires, des propositions.

Souvenez-vous que ce groupe de travail est encouragé par les membres, alors il vous appartient de remplir les tâches prévues dans le plan de travail de 2016. Pour l'instant, nous allons

continuer la surveillance – au moins de ma part – du FOI et voir la manière dont la mise en œuvre du FOI continue.

[commentaire hors micro de Tatiana]

JORGE CANCIO : Oui, les valeurs centrales. Merci beaucoup. Vous êtes libérés.
Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]